



**Concertation**

**Nationale**

de la Société Civile du Togo

Réseau national de la Société Civile togolaise



Bureau  
Afrique de l'Ouest  
Bénin, Burkina Faso,  
Ghana, Mali, Niger,  
Togo

# **RAPPORT DE LA SENSIBILISATION AU CIVISME FISCAL DANS LES COMMUNES**

*DU 29 Novembre au 13 Décembre 2015*

*COMMUNES DE TABLIGBO ET DE SOTOUBOUA*

## SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	2
A- DIAGNOSTIC PARTICIPATIF RAPIDE ET VALIDATION DU RAPPORT DES COMMUNES DE TABLIGBO ET SOTOUBOUA.....	2
1- Rencontre avec les autorités communales.....	2
2- Diagnostic dans les communes de Sotouboua et de Tabligbo.....	2
2.1- Exposés introductifs.....	3
2.1.1. Clarification du concept « civisme fiscal ».....	3
2.1.2. Communication sur le budget communal.....	4
2.2- Le diagnostic participatif et rapide.....	4
3- Communication sur la technique de collectes d'information et de rapportage.....	4
4- Présentation des outils de collectes et validation.....	5
5- Validation du rapport du diagnostic.....	6
6- Programme à venir.....	6
B- ATELIER DE MISE A NIVEAU DES ACTEURS LOCAUX ENDOGENES ET SENSIBILISATION DANS LES COMMUNES.....	7
B1- Atelier de mise à niveau des acteurs locaux endogènes.....	7
B2- Suivi et restitution des sensibilisations.....	11
ANNEXES.....	12
Annexe 1 : Rapport Diagnostic Tabligbo.....	13
Annexe 2 : Rapport Diagnostic participatif et rapide de Sotouboua.....	18
Annexe 3 : Liste et déploiement des binômes dans la commune de Tabligbo.....	22
Annexe 4 : Liste et déploiement des binômes dans la commune de Sotouboua.....	23

## ***Introduction***

Dans le cadre du projet de sensibilisation au civisme fiscal dans les communes, la Concertation Nationale de la Société Civile (CNSC-TOGO) avec l'appui financier de la Fondation Hanns Seidel, a organisé du 29 novembre 2015 au 13 décembre 2015 des séances de formations et d'informations à l'endroit des acteurs locaux des communes de Sotouboua et Tabligbo au nombre desquels nous avons les acteurs de la société civile, les syndicats, les commerçants, les représentants de la mairie, les groupements de femmes et jeunes et les artisans.

L'objectif de ce projet est de promouvoir et favoriser l'émergence d'une culture du civisme fiscal fondée sur les droits et responsabilités des citoyens et autorités publiques.

Ce rapport tient compte du diagnostic participatif et rapide et la validation du rapport ainsi que l'atelier de mise à niveau et les séances de sensibilisations dans les communes de Tabligbo et Sotouboua.

### **A- DIAGNOSTIC PARTICIPATIF RAPIDE ET VALIDATION DU RAPPORT DES COMMUNES DE TABLIGBO ET SOTOUBOUA**

#### ***1- Rencontre avec les autorités communales***

De manière convenable, le protocole a été respecté avant le début des activités. Les équipes de formation de la CNSC, ont à Tabligbo et à Sotouboua rendu visite respectivement aux Présidents des Délégations Spéciales de la Commune Tabligbo, M GONE Koffi, et de Sotouboua M BODJONA Alewa Noel afin de leur présenter les objectifs et les résultats poursuivis en initiant ces différentes activités dans les deux communes. Notons que les deux Présidents ont été très réceptifs au projet et ont remercié la CNSC pour cette initiative, surtout dans la commune de Tabligbo où il y a quelques incompréhensions liées aux tâches communautaires, à la gestion des ressources, au paiement des taxes. Que ce soit à Tabligbo ou à Sotouboua, les Présidents des Délégations Spéciales ont rassuré l'équipe de la CNSC de leur entière disponibilité pour la bonne réussite des activités et l'atteinte des résultats du projet.

#### ***2-Diagnostic dans les communes de Sotouboua et de Tabligbo***

L'objectif de cette activité est de permettre aux populations des deux communes de mieux cerner les implications de la fiscalité, notamment du paiement des taxes pour un meilleur développement des communes. Aussi s'agira-t-il pour les participants de saisir cette occasion pour améliorer leur participation citoyenne et contribution au développement de leur commune.

Avant le diagnostic proprement dit, les participants ont été informé sur i) le concept du civisme fiscal ; ii) le budget communal.

## 2.1- Exposés introductifs

Ils ont porté sur la Clarification du concept « civisme fiscal » et le budget communal

### 2.1.1. Clarification du concept « civisme fiscal »

**Le Civisme fiscale** est défini comme l' « ensemble des règles établies permettant aux contribuables et aux autorités d'observer leurs droits et devoirs fiscaux pour le développement de la commune. »

**Et comme droits des contribuables, on peut citer :**

- ✓ Droit à l'information
- ✓ Droit de bénéficier des services publics,
- ✓ Droit de s'exprimer sur les réalisations,

**Pour les Autorités communales, ils ont les droits comme :**

- ✓ Percevoir les taxes,
- ✓ Réclamer à la population le respect des biens publics.
- ✓ Droit de demander des comptes ; etc.

**Pour ce qui est des devoirs des contribuables nous avons :**

- ✓ Payer les impôts et taxes locaux régulièrement,
- ✓ Participer aux travaux communautaires,
- ✓ Aller à l'information,
- ✓ Respecter et bien gérer les biens publics.

**Pour les Autorités communales on peut noter comme devoirs :**

- ✓ Elaborer le budget communal,
- ✓ Associer les contribuables à toutes les étapes (élaboration du budget, réalisation, gestion, suivi)
- ✓ Bien gérer et rendre compte à la population.
- ✓ Informer les citoyens sur les projets et réalisations de la commune.

### 2.1.2. Communication sur le budget communal

Le budget comporte deux sections : les sections fonctionnement et investissement.

- ✓ La section de fonctionnement :

Elle comprend les éléments constitutifs des recettes qui sont les produits d'exploitation, domaniaux et financiers, composés essentiellement des produits des services concédés ou affermés ; les produits divers constitués des amendes de police et sanitaires ; les impôts, taxes et contributions directs et indirects, les produits exceptionnels et les dépenses de fonctionnement.

- ✓ La section d'investissement comprend les recettes d'investissements, les dépenses d'investissements et les programmes ou projets d'investissements.

Pour finir les exposés introductifs, un documentaire portant sur le budget (cas du Sénégal) a été projeté résumant toute la communication et favorisant ainsi une meilleure appréhension des notions développées.

## *2.2- Le diagnostic participatif et rapide*

L'objectif de ce diagnostic est de faire l'état des lieux de fiscalité qui permettra de mieux appréhender l'existant, les forces et faiblesses, les opportunités et menaces relatifs au civisme fiscal dans les communes de Tabligbo et de Sotouboua. La technique utilisée pour collecter les informations fut le focus groupe. Les principaux points abordés sont :

- ✓ Les contribuables,
- ✓ les fréquences d'animation des marchés,
- ✓ les périodicités de collecte des recettes (taxes, redevances),
- ✓ les importantes rubriques budgétaires de la commune (Recettes, dépenses),
- ✓ les mécanismes de recouvrement des taxes,
- ✓ la participation des citoyens aux ressources communales,
- ✓ le contrôle citoyen de l'action communale (projets et programmes),
- ✓ les canaux de communication entre la mairie et les citoyens,
- ✓ Le rapport entre la Mairie et l'OTR,
- ✓ les problèmes majeurs liés à la fiscalité dans la commune et
- ✓ les approches de solution.

**NB : En annexe les rapports détaillés et validés des différents diagnostics.**

## *7- Communication sur la technique de collectes d'information et de rapportage*

Il s'est agi à ce niveau de présenter aux participants, des différentes manières d'accéder à l'information. Du procédé informel (Observation des faits, informations auprès des médias et rumeurs) au formel (Entretiens et Focus group, et questionnaires), il importe de tenir compte de certaines conditions pour acquérir les informations, selon que les documents existent ou non, sont complets ou peu fiables. Après la présentation du module, il s'est suivi un débat dans lequel les participants ont soulevés le fait que la Mairie manque d'agents de communication pour centraliser les données et de statisticien. Il faut aussi mentionner que cette dernière n'a pas de moyen pour prendre en charge ceux qui seront recruté. C'est le cas de Sotouboua qui a bénéficié d'un financement de l'Union Européenne sur un projet de

gestion des ordures et qu'à la fin du projet, les recrutés ont tous démissionné parce que la Mairie n'arrivait pas à les payer.

#### **8- Présentation des outils de collectes et validation**

Trois (3) outils de collecte ont été présentés. Il s'agit de la:

- ✓ Matrice de monitoring des actions / Projets publics des communes : elle permet de collecter des informations sur des actions et projets communales.
- ✓ Matrice de monitoring du budget communal : elle permet de suivre le processus du budget communal notamment les étapes jusqu'au vote du budget.
- ✓ Fiche de rapport d'information citoyenne sur les projets : cette fiche permet après avoir collecté des informations sur les divers projets et actions de la commune d'élaborer un rapport.

Il faut noter que les différentes matrices ont été validées après quelques questions d'éclaircissements.

Après validation des outils, des travaux de groupe ont été constitués pour étudier un cas de rapport d'information citoyenne sur les projets d'aménagement des latrines dans six écoles primaires de la commune de Tsévié. Chaque groupe a à son niveau parcouru ce rapport ; ce qui a permis d'arrêter ensemble un rapport type après des amendements suivants :

- Il est impérieux que l'agent collecteur mentionne dans son rapport tous les acteurs rencontrés,
- Il est mieux qu'on parle de Plan Annuel d'Investissement (PAI) plutôt que de Plan d'Action Opérationnel (PAO) parce que c'est cette appellation qui est la plus indiquée ;
- Par rapport à la rubrique de Principe, ils proposent de parler à ce niveau de Plan de Développement Communal (PDC) au lieu de PAO ;
- En ce qui concerne les précautions, ils proposent :
  - ❖ qu'on implique les bénéficiaires à la recherche des solutions ;
  - ❖ qu'en cas de non réalisation de projet, que la Mairie et la population discutent conjointement avant la reprise des travaux afin d'atteindre les objectifs de ce dernier ;
  - ❖ toujours en cas de non réalisation de projet, situer et faire assumer les responsabilités avant qu'une démarche ne soit faite vers les autorités de la Mairie pour une reprise des travaux.
- Pour ce qui est de la conclusion il faut :
  - ❖ dissocier la Conclusion des Enseignements tirés ;
  - ❖ mettre plus l'accent sur le manque de communication entre la population et les autorités communales puis
  - ❖ faire ressortir aussi l'implication de la population dans la réalisation des projets de la Mairie dans les rapports.

A la fin des travaux, le rapport de Tsévié amendé a été adopté en toute unanimité par les participants comme étant un rapport type dont l'agent collecteur s'en inspirera pour la présentation de son rapport après son travail de collecte de donnée.

### ***9- Validation du rapport du diagnostic***

Le rapport élaboré suite au diagnostic préparatif dans les deux communes a été soumis à l'appréciation des participants pour validation. Suite à leurs observations et ajouts, les remarques et suggestions pertinentes ont été intégrées. Le rapport aux niveaux des deux communes a été validé par les participants.

### ***10- Programme à venir***

Le dernier point à l'ordre du jour a été l'élaboration et l'adoption d'un plan d'accompagnement dans les deux (2) communes qui se présente comme suit :

Pour Tabligbo on a :

- ✓ Accompagnement pour la sensibilisation de la population sur le civisme fiscal.
- ✓ Renforcement de capacité sur le CCAP (collecte d'information).
- ✓ Recycler les collecteurs de taxes.
- ✓ Formation sur la gestion des collectivités locales.

Pour Sotouboua nous avons :

- ✓ Restituer les travaux dans les milieux respectifs.
- ✓ Accompagner les acteurs locaux à faire des Sensibilisations.
- ✓ Faire des émissions Radio.

Mentionnons qu'un comité de sensibilisation a été mise en place pour pérenniser l'initiative.

Somme toute, les ateliers dans les deux (2) communes se sont bien déroulés et les participants ont fait actes de leur gratitude à l'endroit de la CNSC et de la Fondation Hans Seidel car elles ne ménagent aucun effort pour les appuyer dans le développement de leur commune.

## **B- ATELIER DE MISE A NIVEAU DES ACTEURS LOCAUX ENDOGENES ET SENSIBILISATION DANS LES COMMUNES**

L'atelier de mise à niveau des formateurs endogènes pour la sensibilisation sur le « CIVISME FISCAL » dans les communes de Tabligbo et de Sotouboua a eu lieu le 10 Décembre 2015. Au total trente-quatre (34) acteurs locaux ont pris part à ces deux (02) rencontres à raison de dix-sept participants (17) par atelier au nombre desquels nous comptons les acteurs de la société civile, syndicats, représentants de la mairie, artisans, groupements de femmes etc.)

L'objectif de cet atelier est de préparer et motiver les participants à mieux vivre en citoyens responsables dans leur commune et à contribuer aux ressources communales. Rappelons qu'après cette formation, les participants ainsi outillés seront déployés sur le terrain pour sensibiliser leurs concitoyens.

Plusieurs communications ; des simulations et des travaux de groupes suivis de restitutions ont meublé l'atelier.

### ***B1- Atelier de mise à niveau des acteurs locaux endogènes***

Trois séquences, suivi des travaux de groupe et une communication sur les techniques de communications ont été faits. Après les binômes se sont constitués pour les sensibilisations dans les quartiers

#### **Séquence 1 : LE CITOYEN ET SA COMMUNE**

Cette séquence a permis de clarifier un certain nombre de concepts comme le citoyen et la commune, et de définir les droits et devoirs du citoyen vis-à-vis de sa commune, le rapport entre le citoyen et sa commune et les services rendus par la mairie aux citoyens.

L'approche participative a été adoptée. Cette séquence a été introduite par un sketch improvisé par les participants, ce qui a permis de mettre en exergue la différence entre, le citoyen, l'autochtone et le natif. Un débat a suivi, et a permis aux participants de tirer des leçons et de définir eux-mêmes le citoyen. Nous pouvons noter que « Le citoyen est l'habitant de la cité. C'est une personne qui jouit dans un pays de tous ses droits politiques et civils. Il participe à la gestion de son village, de son canton, de sa commune et de son pays. » La notion de citoyen ne doit pas être confondue avec l'autochtone et le natif. Cette notion permet de dépasser les clivages d'ethnies, de ressortissants, de race, etc, et permet aux uns et aux autres d'adopter un comportement civique. Quelques questions d'éclaircissement ont été posées à Tabligbo par les participants ce qui a amené à un débat sur la notion du citoyen notamment : « Peut-on considérer un étranger (Nigérian) par exemple comme citoyen s'il réside plusieurs années dans une localité ? ». La réponse donnée par les participants était positive car selon eux : « l'étranger nigérian devient citoyen par naturalisation une fois qu'il paie ses taxes et impôts ». La présentatrice a insisté sur « sa contribution au développement de la commune ».

La commune selon la loi, est une collectivité territoriale de base qui a une personnalité morale et une autonomie financière. La commune regroupe les habitants d'un espace territorial continu. En d'autres mots la commune se caractérise par un territoire créé par la loi, des citoyens qui habitent ce territoire et des biens propres.

Elle fonctionne sur la base de la loi (loi N° 2007-011-du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales) et est représentée par le Maire et le Conseil municipal. Une commune est nommée par décret ministériel pris au conseil des ministres mais également les chefs-lieux des préfectures sont automatiquement des communes urbaines. Ainsi nous avons 2 types de communes : les communes urbaines et rurales. Rurales qui sont décrétées compte tenu de leur développement.

A la suite du brainstorming, les participants ont cité les actions publiques de la commune. Dans un premier temps plusieurs actions ont été citées mais au cours des discussions



certaines ont été retirées car n'étant pas de réelles réalisations de la commune. Les facilitateurs ont ajouté à leur tour quelques actions de la commune comme : la mise à disposition des salles de fête, les actes d'état civil, les services de la voirie (construction de caniveaux, enlèvement des ordures, etc.), la construction et gestion des infrastructures marchandes (marché, latrines publics, etc.) et l'éclairage public. Rappelons que les communes ne disposent pas de service de voirie pour le moment.

Dans la pratique le citoyen a deux types de relation avec sa commune :

- ✓ Le citoyen est un usager (utilisateur) des services de la mairie. En contrepartie des services, le citoyen est obligé de payer des impôts, taxes et timbres.
- ✓ Le citoyen est un partenaire de la mairie en développement local. A ce titre la mairie initie des projets de développement communautaire auxquels il participe.

Des questions d'évaluations ont été projetées pour permettre aux participants de faire une récapitulation sur la séquence 1 le citoyen et sa commune.

### **Travaux de groupe**

Des groupes de travail ont été constitués et ont travaillé sur les questions suivantes :

- ✓ Quelles doivent être les contributions du citoyen pour le développement de la commune ?
- ✓ Quelles sont les actions à mener pour promouvoir le civisme fiscal ?
- ✓ Quelles sont les différentes sources d'information dans la commune ?
- ✓ Quel rôle joue l'information dans la prise de décision du citoyen ?

Après 30min de travail, chaque groupe a exposé les éléments de réponse trouvés et les autres participants ont complété. Ces travaux de groupe ont servi de soubassement aux séquences 2 et 3.

### **Séquence 2 : En bon citoyen je gagne**

La séquence 2 a porté sur : "En bon citoyen je gagne", et avait pour objectif d'amener les participants à s'intéresser aux avantages qu'un bon citoyen peut bénéficier dans sa commune et également à savoir comment il peut faire valoir ses avantages en tant que bon citoyen .

Dans un premier temps les facilitateurs ont essayé de faire comprendre aux participants celui qui est désigné ici par le bon citoyen. Selon les participants : « un bon citoyen c'est celui qui fait ses devoirs en tant que citoyen et contribue au développement de la commune ». La première phase de cette séquence est de déterminer les avantages d'être un bon citoyen. Les participants ont donné leurs différents éléments de réponses étoffés par les facilitateurs. Nous pouvons noter que le bon citoyen :

- A plus de liberté pour accomplir ses devoirs
- Comprend mieux la gestion de son quartier et de sa commune afin d'y participer
- Ne peut pas subir facilement des injustices et de mauvais traitements

- Aux vraies informations pour opérer des choix dans les domaines de ses activités économiques, pour valoriser ses droits civiques, etc.

La deuxième phase consistait à définir comment peut-on se servir de ces avantages en tant que bon citoyen. Là il faut noter :

- Le partage de l'information et donner ses avis dans les réunions;
- être mieux à l'écoute des membres de sa communauté;
- tolérer les différents points de vue;
- œuvrer pour la cohésion de sa famille et de sa communauté.

A la fin une série de questions d'évaluation a été projetée aux participants afin d'évaluer leur compréhension sur cette deuxième séquence.

### **Séquence 3 : Promotion du civisme fiscale**

La troisième séquence de cette formation portait sur la promotion du civisme fiscale et s'est agi de mettre en exergue l'importance du civisme ou de l'éducation fiscale dans la commune. Bien que cet ensemble tenait lieu de plusieurs notions précédemment abordées, il a été intéressant de revenir sur la définition du civisme fiscal, les trois grands axes essentiels qui sous-tendent cette promotion : une fiscalité véritablement adaptée au contexte socio-économique, la qualité du contrôle fiscal, l'administration de service. Il a été aussi développé quelques manières par lesquelles les autorités communales ou l'Etat peuvent contribuer à la promotion du civisme fiscal. On peut parler ici de la mise à disposition des informations nécessaires en différentes langues ou même dialectes accessibles aux contribuables pour une plus large vulgarisation. Toutefois deux principaux points résumeraient bien la promotion du civisme fiscale : la sensibilisation des contribuables, et le renforcement du contrôle fiscal. Ce dernier point débouche sur la nécessité que tout citoyen soit informé pour une prise de décision consciente et conséquente, d'où la définition des différentes sources d'information dans une commune.

Quatre groupes ont été constitués et ont permis aux participants de faire des propositions pour promouvoir le civisme fiscal, de citer les types de taxes et impôts, d'énumérer les sources possibles de collecte d'informations dans les communes et de citer quelques techniques locales d'animation civique.

Groupe1 : Quelles sont les actions à mener pour promouvoir le civisme fiscal ?

- Faire des sensibilisations des contribuables
- Faire participer les contribuables aux sessions budgétaires de la commune
- Organiser des journées portes ouvertes
- Organiser des émissions- débats radiophoniques.

Groupe2 : Citer les différents types de taxes et impôts et leurs rôles dans le développement local.

Les taxes :

- Les taxes du marché connu sous le nom de ticket
- Les taxes d'établissement des naissances
- Les taxes de nationalité
- Les taxes sur légalisation des dossiers (signatures et timbres)
- Les taxes de l'acte de mariage
- Les taxes de l'acte de divorce
- Les taxes de l'acte de décès
- Les taxes domaniales

Rôles des taxes :

- ✓ Développement et entretien de la commune
- ✓ Elle permet d'être un bon citoyen de la commune

Impôts

- Impôts sur les contribuables
- Impôts sur salaire des fonctionnaires
- Impôts sur l'habitat
- Impôts sur les ONG et entreprises

Rôles des impôts :

- ✓ Aide à payer les retraités
- ✓ Investissement de l'Etat
- ✓ Développement de la commune
- ✓ Payer les fonctionnaires de la commune.

Groupe 3 : Citer les sources possibles de collecte d'information dans la commune pour un citoyen.

- Mairie : service statistique
- Conseillers municipaux
- Personnes ressources
- Certaines ONG
- Consultations du PAI
- OTR

Groupe 4 : Quelles sont les techniques locales d'animation civique ?

- Brainstorming
- Porte à porte
- Théâtre

- Réunion communautaire
- Causeries – débats
- Sensibilisation : photo image, jeux de rôle

### **Les techniques d’animation et de formation des adultes (andragogie)**

Cette dernière séquence a pris fin avec des partages sur quelques conditions essentielles pour une meilleure transmission des acquis par les acteurs locaux qui iront sur le terrain. Il s’agit notamment des différentes techniques d’animation, des caractères et responsabilités d’un bon facilitateur et de la pratique de l’éducation des adultes ou andragogie (vu qu’ils auront sur le terrain à sensibiliser ou éduquer des adultes).

### **Constitution de binômes et déploiement**

Afin de faciliter les sensibilisations sur le terrain, des binômes ont été constitués à cet effet. A Tabligbo comme à Sotouboua huit (08) binômes ont été constitués soit au total 16 binômes dans les deux communes.

En annexe la liste de déploiement des binômes.

### ***B2- Suivi et restitution des sensibilisations***

Les formateurs ont assisté à des sensibilisations en des endroits pour apprécier la qualité de l’information délivrée par les binômes qui sont les formateurs endogènes. Le soir, lors des différentes restitutions les formateurs endogène ont énuméré les difficultés comme :

- la réticence des contribuables surtout les conducteurs de taxi moto ;
- l’amertume de certains suite aux antécédents en matière de paiement des taxes ; à la non redevabilité et à la situation sociaux politique de la commune ;

Il est à noter que ces difficultés sont plus accentuées à Tabligbo.

Suite à ces difficultés rencontrées des recommandations suivantes ont été formulées par les formateurs endogènes aux autorités communales

### **Recommandations**

- Réhabiliter le nouveau marché de Tabligbo ;
- Dégager la voie qui mène au nouveau marché ;
- Former les CDQ dans les quartiers.
- Sensibiliser d’avantage les populations
- Former les agents collecteurs.

Fait à Lomé, le 15 Décembre 2015  
Le Directeur Exécutif



**AMEGAKPO Komivi Sémeko**

# **ANNEXES**

## **RAPPORT DU DIAGNOSTIC PARTICIPATIF ET RAPIDE DE LA COMMUNE DE TABLIGBO SUR LE CIVISME FISCAL**

### **INTRODUCTION**

Ce lundi 30 Novembre 2015, un diagnostic sommaire a été réalisé dans la commune de Tabligbo avec des acteurs dudit milieu (membres des OSC, opérateurs économiques, syndicats, représentants communaux ...) sur le civisme fiscal.

L'objectif de ce diagnostic est de faire l'état des lieux de fiscalité qui permettra de mieux appréhender l'existant, les forces et faiblesses, les opportunités et menaces relatifs au civisme fiscal dans la localité.

### **DEFINITION**

**Civisme fiscale** : Ensemble des règles établies permettant aux contribuables et aux autorités d'observer leurs droits et devoirs fiscaux pour le développement de la commune.

#### **Droits des contribuables**

- ✓ Droit à l'information
- ✓ Droit de bénéficier des services publics,
- ✓ Droit de s'exprimer sur les réalisations,
- ✓ Droit de demander des comptes.

#### **Devoirs des contribuables**

- ✓ Payer les impôts et taxes locaux régulièrement,
- ✓ Participer aux travaux communautaires,
- ✓ Aller à l'information,
- ✓ Respecter les biens publics,
- ✓ Bien gérer des biens publics.

#### **Droits des Autorités communales**

- ✓ Percevoir les taxes,
- ✓ Réclamer à la population le respect des biens publics.

#### **Devoirs des Autorités communales**

- ✓ Elaborer le budget communal,
- ✓ Associer les contribuables à toutes les étapes (élaboration du budget, réalisation, gestion, suivi)
- ✓ Bien gérer et rendre compte à la population.
- ✓ Informer les citoyens sur les projets et réalisations de la commune (mieux pour "devoir"),

### **I. Les contribuables (Marché, opérateurs économiques, gares, abattoirs, environnement, tourisme, amendes)**

A ce niveau on peut citer comme contribuable les citoyens dans leur ensemble plus précisément toute personne exerçant une activité génératrice de revenu occupant un espace ou domaine de la commune; toute personne physique ou morale qui paie ses taxes, les fonctionnaires (taxes indirects).

Toutefois certains citoyens à l'instar des vendeurs d'eau de forages, des menuisiers ; des couturiers, les propriétaires de bar ne contribuent pas au paiement des taxes.

Il faut noter qu'un des syndicats des conducteurs de taxis motos de la commune s'est approché des autorités communales pour manifester leur volonté de payer les taxes.

### **II. Les fréquences d'animation des marchés**

Le nouveau marché de Tabligbo s'anime un jour sur sept (7) : le mercredi.

Par contre l'ancien marché de la ville est animé faiblement six jours sur sept (7).

### **III. Les périodicités de collecte des recettes (taxes, redevances)**

Les taxes sont collectées une fois par semaine au niveau du nouveau marché qui s'anime le mercredi le jour du marché ce qui prévaut au niveau de la commune or aucune taxe n'est perçue dans l'ancien marché plus ou moins animé six (6) jours sur sept (7).

NB : La non- collecte des taxes dans l'ancien marché s'explique par la délocalisation un peu mouvementée du marché qui a entraîné la mauvaise disposition de ses contribuables. Des sensibilisations ont été amorcées dans ce sens en vue de les préparer à la collecte des taxes dans cet ancien marché qui sera opérationnelle dès 2016.

### **IV. Les importantes rubriques budgétaires de la commune (Recettes, dépenses)**

Les recettes sont de plusieurs ordres : les loyers sur cités et magasins, droit sur publicité, droits d'autorisation (funérailles, manifestation), droit de place sur les marchés.

Dépenses : salaire du personnel, électricité, eau, carburant, fourniture de bureau, appui à la police pour la surveillance au marché, appui au trésorier, appui aux contribuables de développement, et les dépenses d'investissement.

Cependant dans le budget (recette, dépenses) certaines recettes ne sont jamais recouvrées ce qui amène à supprimer ces lignes afin d'avoir un budget réaliste. Il s'agit des taxes qui ne sont

pas encore effectives et dont les sensibilisations sont en cours auprès des divers contribuables (les femmes revendeuses, les taximen moto.

Exemple :

- Recettes jamais recouvrées et donc éliminées : Taxes des taximen moto, amendes des polices, taxes sanitaires
- Dépenses jamais recouvrées et donc éliminées : Maintenance des locaux, curage des caniveaux

#### **V. Les mécanismes de recouvrement des taxes**

Les collecteurs de taxe se déplacent vers les contribuables ; de même le régisseur ou l'agent de recouvrement se déplace vers ces derniers pour leur donner des titres de recette (car ils ont demandé de leur rappeler leur taxe). Aussi les contribuables eux-mêmes vont –ils des fois vers la commune pour le paiement.

Toutefois l'intrusion des collecteurs préfectoraux dans les marchés perturbe le bon recouvrement des taxes. La négociation exagérée avec les collecteurs des taxes à payer entraîne des frustrations et des doutes sur le compte rendu à la commune. Le montant des tickets varie de 25 FCFA à 500 FCFA et est imposé selon l'étalage de la revendeuse. Pourtant certains contribuables refusent de payer.

#### **VI. La participation des citoyens aux ressources communales**

Certains ont la volonté et participent plus ou moins en payant facilement les taxes qui leur sont imposées.

Néanmoins une réticence est notée au niveau du paiement des taxes, due aux mauvais comportements des collecteurs (ils prennent des fois un montant supérieur à la taxe auprès des femmes qui ne savent pas lire). Cette réticence des uns ou la négociation des autres freinent la participation des bonnes volontés.

#### **VII. Le contrôle citoyen de l'action communale (projets et programmes)**

Certains citoyens participent au contrôle de l'action communale en assistant aux sections de vote du budget ; et en allant sur le terrain vérifier les réalisations de la commune.

Par contre, d'autres citoyens ne sont pas informés sur leurs droits ou devoirs de contrôler les actions communales et d'autres encore négligent leurs implications.

#### **VIII. Les canaux de communication entre la mairie et les citoyens**

Les communications liées aux travaux communautaires sont passées par les radios en l'occurrence Radio Speranza ou les gongonneurs dans les quartiers pour informer les populations.



Cependant il y a une insuffisance dans la communication autour de la gestion des taxes, des réalisations ou des investissements.

### **IX. Le rapport entre la Mairie et l'OTR**

L'OTR recouvre les impôts locaux (aux niveaux des prestataires) dont une partie est versée dans certains cas pour la commune. Comme exemple, la moitié des 12,5% retenus sur les impôts sur loyer est reversée à la commune.

Néanmoins les procédures pour rentrer en possession de ces fonds (les ristournes) sont lourdes et ralentissent par conséquent le fonctionnement de la commune (En attendant que l'OTR harmonise le système de retour des ristournes aux communes).

### **X. Les problèmes majeurs liés à la fiscalité dans la commune**

- ✓ Non définition d'amendes pour réguler la divagation des animaux ou les problèmes d'insalubrité dans la commune
- ✓ Réticence de la part des contribuables dans le paiement des taxes
- ✓ Problème lié au mauvais rapport existant entre collecteur et contribuable
- ✓ Politisation du paiement des taxes

### **XI. Les approches de solution**

- ✓ Collecter des taxes dans l'ancien marché au cours de quelques jours sur les six jours d'animation ;
- ✓ Réhabiliter et entretenir d'avantage les marchés (Nouveau ET ancien);
- ✓ Organiser des émissions radiophoniques pour recenser l'avis de la population sur des sujets importants ;
- ✓ Former les femmes du marché sur le bien-fondé du paiement des taxes ;
- ✓ Instruire la population sur la différence entre les taxes et les impôts ;
- ✓ Sensibiliser les contribuables sur les taxes à payer en fonction de leurs étalages ;
- ✓ Renforcer les capacités des collecteurs de taxes
- ✓ Informer les contribuables sur les opportunités de marché;
- ✓ Construire davantage des hangars dans les deux marchés de la ville ;
- ✓ Impliquer d'avantage les autres acteurs de développement (OSC, CCDT), dans la gestion des affaires communales
- ✓ Impliquer d'avantage les femmes dans les affaires communales ;
- ✓ Renforcer la communication entre les collecteurs et les contribuables ;
- ✓ Construire des chambre de passage au niveau de la gare routière ;
- ✓ Créer des taxes ou amendes sur le non assainissement autour des ménages et les divagations des bêtes dans la rue ;
- ✓ Réaménager le stade municipale de Zébé pour générer des fonds ;
- ✓ Réhabiliter les villas délabrées de la cité B de la commune pour générer plus de fonds ;
- ✓ Renforcer la sécurité dans la commune de Tabligbo en mettant en place plus d'agents de sécurité bien équipés ;

- ✓ Equiper la pédiatrie de l'hôpital de Tabligbo et renforcer les capacités du personnel ;
- ✓ Construction des parkings au niveau du nouveau marché ;
- ✓ Créer une garderie au niveau du nouveau marché pour aider les femmes revendeuses en contrepartie d'un paiement ;
- ✓ Accélérer le processus du PDC
- ✓ Rechercher des Partenaires Techniques et Financiers et
- ✓ Définir ensemble des méthodes par lesquelles les autorités rendront compte à la population

## **RAPPORT DU DIAGNOSTIC PARTICIPATIF ET RAPIDE DE LA COMMUNE DE SOTOUBOUA**

### **Introduction**

#### ***Contexte du diagnostic***

Nombreux sont les pays en développement qui peinent à réduire la pauvreté et les inégalités sociales, mais aussi à fournir des services publics de qualité et à bâtir les infrastructures nécessaires à une croissance inclusive. Dans la plupart d'entre eux, la récession mondiale, la restriction de l'aide publique au développement et l'incivisme fiscal ont freiné le rythme de croissance et, ce faisant, a amenuisé la quantité des fonds pouvant être consacrés au développement.

La fiscalité locale doit être repensée, expliquée afin de la rendre plus inclusive et plus à même de renforcer la capacité de résilience des communautés locales face à la pauvreté.

Les actions idoines doivent être entreprises pour :

- promouvoir le budget citoyen et participatif dans les communes;
- établir des fichiers de contribuables fiables;
- promouvoir le civisme fiscal qui est l'accomplissement volontaire par les contribuables, de leurs obligations fiscales. Il se traduit par le remplissage des déclarations fiscales, leur dépôt dans le délai ainsi que le paiement spontané des impôts et taxes.

Conscient de cet état de chose et dans la perspective de contribuer à une meilleure participation et implication citoyenne dans la gouvernance économique au Togo et particulièrement dans les communes à travers l'émergence d'une culture du civisme fiscal, que le présent projet a été initié par la CNSC Togo et mise dans la commune de Sotouboua.

La promotion du "Civisme fiscal" dans la Commune de Sotouboua offrira aux populations la possibilité d'identifier et de prioriser les actions qui vont être ensuite exécutées par les autorités locales et contribuer aux ressources de leur réalisation.

Le diagnostic objet du présent rapport a été réalisé dans le cadre d'un focus groupe.

## ***Le focus groupe***

Il a réuni les responsables et représentants des autorités communales, les organisations et groupements de femmes et jeunes; les organisations de la société civile locales ; les opérateurs économiques, les syndicats et artisans de la commune de Sotouboua. Au total vingt (20) personnes ont pris part à cette rencontre (cf. liste de présence en annexe) et avait pour principal objectif de fournir des informations sur les objectifs que vise le projet. Une équipe de trois personnes a conduit les échanges.

### **I. Les contribuables:**

La plupart des contribuables de la commune de Sotouboua sont les détenteurs de bars, les sociétés, les commerçants(tes), les artisans, les opérateurs économiques et les usagers des gares routières. Ils sont organisés en fédération, association et Syndicats .Mais on note l'ignorance de la population par rapport à l'importance des taxes et un manque de volonté pour payer les taxes dues au fait que l'administration ne rend pas compte de la gestion ce qui fait que la population ne sait pas à quoi servent les taxes.

### **II. Les fréquences d'animation des marchés :**

La commune dispose d'un grand marché d'une capacité de 538 places qui s'anime tous les vendredis et de quelque petits marchés qui s'animent les autres jours. Les commerçantes au niveau du marché sont regroupées en association par secteur d'activité. Nous notons aussi l'existence de l'association des portefaix, d'un gardien pour surveiller sur le marché, des magasins, des sanitaires et une fontaine payants. Par ailleurs il s'agit d'un marché inachevé, non clôturé où les sanitaires ne sont pas utilisés par les populations. Les participants ont noté aussi l'insuffisance des jours d'animation du marché.

### **III. Les périodicités de collecte des recettes (taxes, redevances) :**

La mairie à travers l'association des femmes appelée « femmes leaders » passe une fois par semaine dans le grand marché pour collecter les taxes et elles sont fixées par rapport à la taille des marchandises. Aussi les taxes sont collectées dans le petit marché (les Lundis) par un collecteur de la Mairie avec une moyenne de 4500 F par jour de marché. Mais ils font face à la réticence des contribuables. Aussi, le fait que les taxes sont collectées une seule fois par semaine dans les marchés constitue une faiblesse dans la périodicité de collecte des taxes à en croire les participants.

Le montant des taxes est en moyenne 135 000 FCFA par jour de marché.

### **IV. Les importantes rubriques budgétaires de la commune (Recettes, dépenses) :**

Les lignes de salaires, Caisse Nationale de Sécurité Sociale et d'assurance (INAM) sont les importantes rubriques budgétaires de la commune. Mais souvent la mairie n'arrive pas à mobiliser toutes les recettes.

(Budget 2013 : 53407600 F ; Recette : 45684962F soit 86%; Dépenses : 41753279F soit 78%

(Budget 2014 : 53249500 F ; Recette : 44521445F; Dépenses : 44517246F)

(Budget 2015 : 66815500 F ; Recette : 25806771F soit 39%; Dépenses : au 31/09/2015= 25727130F soit 39%)

#### **V. Les mécanismes de recouvrement des taxes :**

Pour recouvrer les taxes, la Mairie dispose d'un fichier des contribuables, d'un fichier des boutiques installées; du nombre de place au niveau du marché. Il existe également le régisseur des taxes qui passent pour la collecte des taxes au niveau des boutiques, l'occupation des domaines publics. Toutefois la mairie n'arrive pas à mobiliser toutes les recettes du fait de la sous information des citoyens par rapport aux taxes. Aussi il n'existe pas des agents contrôleurs ou vérificateurs de tickets ce qui entraine l'évasion fiscale et la corruption des agents collecteurs au niveau des marchés.

#### **VI. La participation des citoyens aux ressources communales :**

Les citoyens ne participent pas effectivement aux ressources communales. On note :

- Un manque de volonté de certains citoyens.
- La population n'est pas impliquée lors des prises de décision et n'est pas aussi consciente de l'intérêt de sa participation aux ressources communales.

#### **VII. Le contrôle citoyen de l'action communale (projets et programmes) :**

Les citoyens sont vraiment conscients de l'importance du contrôle mais ignorent la manière dont il faut le faire ce qui traduit son manque. Il est à noter que :

- Les remarques et propositions des citoyens ne sont pas prises en compte lors des prises de décision ce qui démotive et engendre le mécontentement de ces derniers ;
- aucun citoyen ne vient chercher les documents pour faire le contrôle. Ils ne vont pas aux informations.

#### **VIII. Les canaux de communication entre la mairie et les citoyens :**

Pour informer les citoyens, la mairie utilise les canaux tels que :

- la radio COSMOS,
- les affichages,
- les invitations.

La mairie dispose des plantons disponibles pour distribuer les invitations mais aucun suivi n'est fait après.

### **IX. Le rapport entre la Mairie et l'OTR :**

La relation entre la Mairie et l'Office Togolais des Recettes (OTR) n'est pas aussi étroite que ça. Parfois la mairie rencontre des difficultés (réticences) pour avoir accès à certaines informations au niveau de l'OTR.

### **X. Les problèmes majeurs liés à la fiscalité dans la commune :**

- La sous information de la population sur l'utilité des taxes et impôts,
- Fichiers des contribuables non fiables,
- Manque de système de contrôle.
- Le projet de dédoublement de la nationale N°1 déplaçant ainsi certains contribuables.
- Manque de redevabilité.

### **XI. Les approches de solution :**

- Faire plus de sensibilisation de proximité et radiophonique.
- Actualiser le fichier des contribuables
- Impliquer le contribuable dans les prises de décisions
- Impliquer tous les décideurs à la recherche de solution (associer les ministres ; conseillers etc.)
- Faire des réalisations prioritaires de la commune (ex Créer des latrines publiques)
- Rendre participatif et ouvert le processus de programmation et d'élaboration du budget communal
- Mettre sur pied un comité de contrôle du marché.

**Annexe 3 : Liste et déploiement des binômes dans la commune de Tabligbo**

N°	NOMS ET PRENOMS	ZONE D'INTERVENTION
01	ABBE Yawo	Ancien Marché
	AMA-AGBONOU Sitsou	
02	DANSOU Yawo	Afonouvi-Komé
	ALOWANOU A.Améwouga	
03	TCHEDRE Rafiou	Zone Dépôt
	AMENOUSI Yao	
04	KPONGBEY Kossi	Station Taxi Moto
	ADJEWODA Justin	
05	AKODA Edoh	Cité B
	ASSIATI Akou Marie -Rose	
06	MASSASSABA Alassani	N'tifafakomé
	SESSI Edoh Ayéva	
07	AKPADJA M.K.André	Zébé (Bureau Croix –Rouge)
	VIAGBO KodjoGnavo	
08	FOUNOU Akouélé	Zébé –Marché /ZébéKpota
	EDORH Cyril Hoandé	

**Annexe 4 : Liste et déploiement des binômes dans la commune de Sotouboua**

<b>N°</b>	<b>NOMS ET PRENOMS</b>	<b>ZONE D'INTERVENTION</b>	
01	PTEKELABOU A. Philippe	Grand Marché	
	MADJOULMATA		
02	AFO Abdoul-Aziz		
	PALAKINDI Nestor		
03	TAGNAM Timgoula		
	NARE Assouham		
04	DILODINA Julien		Les entrées du Grand Marché
	MAKPEA Berbaman		
05	DOWATANTA Philippe		
	TOSSIM Mazima		
06	ADOM Manguilouwè		
	BAKAKE Somiéabalo		
07	BADJASSA D. M'Reita		
	PALI Tchilabalo		
08	KADANGA	Les boutiques	
	BOUKARI Aboudoukarim		